

Le budget

Le budget, comment ça marche ?

Le budget voté en conseil municipal précise chaque année l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune pour assurer son fonctionnement et préparer son avenir, tout en maintenant rigoureusement l'équilibre des recettes et des dépenses. Le budget comporte deux sections distinctes, le fonctionnement et l'investissement, elles-mêmes composées de deux parties : dépenses et recettes.

Le budget de fonctionnement

Les recettes correspondent aux sommes perçues par la Ville au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'État et de la participation financière des habitants aux services municipaux (restauration scolaire, stationnement...).

Les dépenses regroupent les frais nécessaires à la gestion courante de la Ville : entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, remboursement des intérêts des emprunts...

Le budget d'investissement

Les recettes comprennent les emprunts, les dotations et subventions. On y trouve aussi l'autofinancement.

Les dépenses sont composées du remboursement de la dette et de dépenses d'équipement : travaux d'aménagement, acquisitions foncières, achat de matériel...

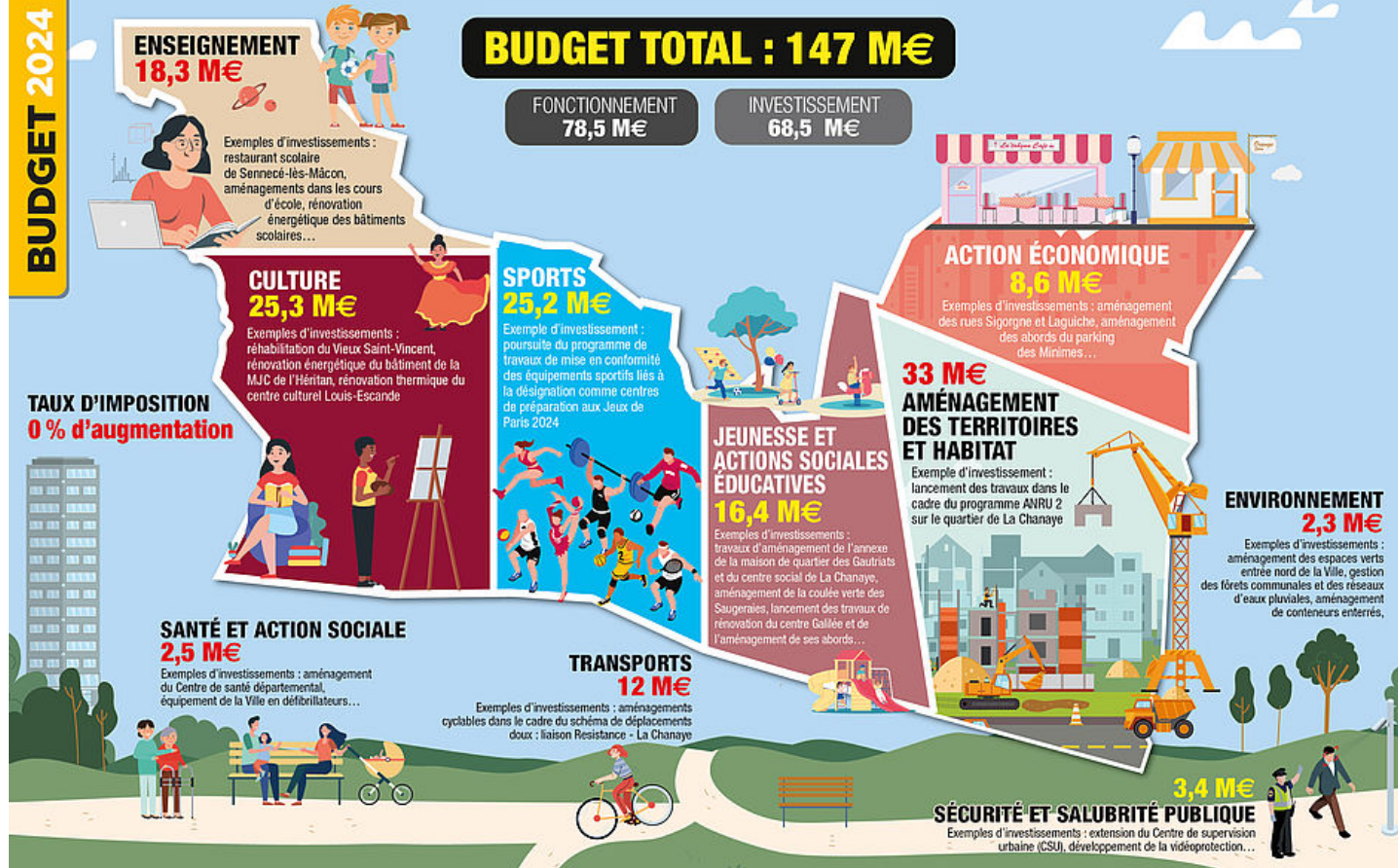
Année 2024

Les élus de Mâcon ont voté le 8 avril dernier le budget 2024 de la commune.



Budget 2024 de la Ville de Mâcon = 147 M€ :

- Fonctionnement = 78,5 M€
- Investissement = 68,5 M€



Retrouvez ci-dessous les documents budgétaires 2024 en téléchargement.

Année 2023

Retrouvez ci-dessous les documents budgétaires 2023 en téléchargement.

Année 2022

Retrouvez ci-dessous les documents budgétaires en téléchargement.

Année 2021

Retrouvez ci-dessous les documents budgétaires en téléchargement.

Année 2020

Retrouvez ci-dessous les documents budgétaires en téléchargement.

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE